

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

*Les bonnes performances de l'exercice ont permis de procéder à une redistribution de l'ordre de CHF 5 millions sous forme de note de crédit à l'ensemble de la clientèle gazière*

## **L'ACCÈS AU GAZ NATUREL AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS (SITUATION AU 31 MARS 2024)**

Le conflit russo-ukrainien a généré une onde de choc géopolitique sur le continent européen qui n'avait plus été confronté à une guerre de cette ampleur sur son territoire depuis plusieurs décennies. Ce conflit a induit une réduction progressive des livraisons de gaz russe. Dans le sillage du sabotage des gazoducs Nord Stream 1 et 2 de la mer Baltique, il a rapidement fallu trouver de nouvelles solutions pour remplacer près de la moitié des importations européennes de gaz naturel provenant de la Russie, soit plus de 43%.

Avec le déclenchement de cette crise, la sécurité d'approvisionnement et la résilience ont occupé une place de premier plan dans la politique énergétique suisse. Les certitudes du passé ont cédé la place aux incertitudes du futur. La sécurité et l'accessibilité de l'énergie ne peuvent plus être négligées à l'avenir. Pour surmonter cette crise, l'industrie gazière suisse a étroitement collaboré avec la Confédération pour mettre en place le cadre légal nécessaire à la sécurisation de l'approvisionnement, avec des stockages supplémentaires dans les pays limitrophes et des options de quantités additionnelles en cas de défaut de certains fournisseurs.

Jusqu'à présent, cette collaboration a parfaitement fonctionné avec des échanges fréquents au niveau de la Task Force nationale regroupant des représentants de la branche gazière, des fournisseurs tiers et des autorités fédérales.

## **UN BON EXERCICE DANS UN ENVIRONNEMENT ÉNERGÉTIQUE PLUS STABLE**

Au cours de l'exercice sous revue, les quantités de gaz naturel fournies entre autres sur les réseaux des trois distributeurs du groupe – Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA (Vevey), Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA (Aigle) et Cosvegaz SA (Cossonay) – atteignent 1,29 milliard de kWh (y inclus le biogaz produit à Lavigny, Roche, Penthaz, Collombey-Muraz et Écublens (FR)), soit une diminution de 4,3% par



rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique essentiellement par les degrés-jours, qui sont inférieurs de 4,4% par rapport aux valeurs de l'année passée en raison de températures plus douces. Les activités hors vente d'énergie ont enregistré des résultats positifs, avec des situations contrastées d'une société à l'autre.

Le total consolidé des produits d'exploitation atteint CHF 327,9 millions, en progression de 4,0% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel (EBITDA) affiche une baisse de 14,3% et se situe à CHF 59,7 millions. Le bénéfice net consolidé enregistre, quant à lui, une hausse et totalise CHF 26,9 millions, en progression de 4,3%. L'exercice sous revue, caractérisé par une augmentation du chiffre d'affaires malgré une baisse des volumes de vente, affiche ainsi de bons résultats dans tous les secteurs d'activités. Les marges sont, elles aussi, en progression en raison de la hausse des prix d'approvisionnement qui a pu être compensée par les adaptations tarifaires entrées en vigueur l'exercice précédent. Ces bonnes performances ont permis de procéder à une redistribution de l'ordre de CHF 5 millions sous forme de note de crédit à l'ensemble de la clientèle. Le Conseil d'administration proposera le versement d'un dividende similaire à celui de l'an passé lors de l'Assemblée générale du 25 septembre 2024.

#### **RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT**

Le gaz naturel consommé en Suisse provient exclusivement des importations, dont les trois quarts sont effectués depuis la frontière nord, ce qui expose fortement le pays au risque de récession des exportations de gaz de l'Allemagne. Depuis 2017, la Suisse a la possibilité d'exploiter son artère de transit gazier non plus seulement du nord vers le sud, mais aussi en flux à rebours depuis l'Italie. En outre, le gaz peut désormais également être livré d'ouest en est du pays, grâce à la possibilité technique de flux à rebours mise en place fin 2023 par Gaznat SA à Altavilla, dans le canton de Fribourg, sur le gazoduc reliant Ruswil, à Lucerne.

Cette nouvelle option constitue une étape importante vers la sécurité d'approvisionnement en Suisse. Le recul des livraisons de gaz russe a profondément remodelé la géographie des flux gaziers en Europe et, par conséquent, en Suisse aussi. Les livraisons de gaz naturel d'ouest en est ont ainsi connu une forte progression depuis le déclenchement du conflit russo-ukrainien. Durant la saison hivernale 2023-2024, la nouvelle possibilité de flux à rebours a permis d'augmenter les capacités de transport depuis la France en faveur des sociétés régionales suisses alémaniques jusqu'alors principalement approvisionnées par l'Allemagne. Cela représente un volume de 475 MW supplémentaire, équivalant à la consommation moyenne de quelques 25'000 ménages.

#### **L'INDUSTRIE GAZIÈRE RECONSTITUE SES RÉSERVES DE GAZ POUR LA SAISON HIVERNALE**

Courant 2023, la situation de l'approvisionnement en gaz s'est détendue, sans toutefois que l'état de vigilance puisse être levé. La Confédération a prolongé l'obligation de constituer des réserves de gaz naturel pour la saison hivernale 2023-2024, dans l'optique d'assurer les capacités de livraison.

L'ordonnance du 18 mai 2022 sur la garantie des capacités de livraison en cas de pénurie grave de gaz naturel oblige en effet les sociétés gazières régionales suisses à constituer une réserve physique de gaz sur les sites de stockage étrangers, à hauteur de 15% (environ 6 TWh) de la consommation annuelle de gaz en Suisse (35 TWh). Cette mesure vise à minimiser les conséquences d'un éventuel arrêt des livraisons de gaz russe.

En revanche, l'obligation de disposer d'options pour des livraisons de gaz supplémentaires en France, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, auxquelles la Suisse pourrait faire appel au besoin, n'a pas été renouvelée.

Cela dit, encore faut-il que le gaz puisse être physiquement livré en Suisse en cas de pénurie effective. La Confédération a signé avec la France un accord bilatéral garantissant que la Suisse romande soit traitée à égalité avec les distributeurs de gaz français. Puis, début juillet 2023, le conseiller fédéral Albert Rösti a signé avec le ministre italien de l'énergie une convention portant sur la livraison de gaz par l'Italie en cas de crise. Ces démarches constituent certes une percée importante pour la sécurité d'approvisionnement en Suisse, mais il n'en demeure pas moins que la Confédération doit encore intensifier les discussions avec l'Allemagne et l'Italie pour parvenir le plus rapidement possible à d'autres accords bilatéraux.

### OUVERTURE DU MARCHÉ DU GAZ NATUREL

L'organisation de l'économie gazière dans un marché libéralisé a continué d'occuper nos instances dirigeantes. Courant 2023, le Conseil fédéral a discuté de la nouvelle loi sur l'approvisionnement en gaz (LApGaz) et défini les valeurs-clés de celle-ci. L'objectif est de favoriser la transition vers les gaz renouvelables, de mettre en place des règles claires pour les foyers et les grands clients en ouvrant partiellement le marché, et ainsi d'augmenter la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a été mandaté afin de préparer le projet de loi et de finaliser le message courant 2024.

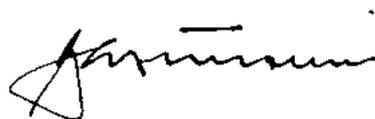
L'industrie gazière suisse considère que cette loi est nécessaire pour instaurer la sécurité juridique autour de l'accès au réseau et pour aménager les conditions requises pour la sécurité d'approvisionnement.

Ces dernières années, la loi sur l'approvisionnement en gaz a été mise de côté à plusieurs reprises, la dernière fois après la consultation de 2020. Au terme de celle-ci, le seuil d'accès fixé arbitrairement à 100 MWh, identique à celui du marché de l'électricité, n'a pas résisté aux critiques. Cette analogie avec le domaine de l'électricité conduisait à des dispositions problématiques qui génèrent au final des inégalités de traitement. À la différence de l'électricité, le gaz naturel n'est pas investi d'un mandat d'approvisionnement de base et se trouve donc dans une situation de concurrence face aux autres agents énergétiques. Tous les acteurs de la branche ont aujourd'hui intérêt à ce que, après une phase de libéralisation plutôt chaotique, l'insécurité juridique entourant l'accès au réseau soit remplacée par un régime définissant clairement qui peut accéder au réseau de gaz et à quelles conditions.

Au terme d'un exercice marqué par un fort engagement dans nos différents secteurs d'activités, je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements à l'ensemble des intervenants de la grande famille HOLDIGAZ, engagement qui a permis de réaliser des performances très satisfaisantes. Ma reconnaissance s'adresse en particulier aux membres des Conseils d'administration et des Directions pour leur appui ainsi qu'à nos 500 collaboratrices et collaborateurs, sans qui les sociétés du groupe ne connaîtraient pas l'essor qui est le leur aujourd'hui.

J'ai également une pensée reconnaissante envers nos actionnaires, pour l'intérêt et la confiance qu'ils témoignent à notre groupe en nous permettant de perpétuer son développement dans un environnement en constante mutation.

Enfin, mes remerciements s'adressent aux clients de nos sociétés qui, par leur fidélité et leur confiance, sont la preuve de la compétitivité de notre offre dans le contexte énergétique que nous connaissons.



**Philippe Petitpierre**

Président et Administrateur-délégué  
du groupe HOLDIGAZ